

Seitenblick des Präsidenten

Regard en coin du président



Matthias Samuel Jauslin
president@aeroclub.ch

Zentralpräsident
Aero-Club der Schweiz
Président central
Aéro-Club de Suisse

Wirklich ein guter Entscheid?

Da reibe ich mir die Augen. Kaum gibt der Bundesrat bekannt, dass er die Verhandlungen über das Rahmenabkommen abbricht, ruft die ultralinke Parteileitung der Sozialdemokraten den EU-Beitritt aus. Das muss man sich auf der Zunge zergehen lassen: Gewerkschaften monierten zusammen mit der SP beim Rahmenabkommen den fehlenden Lohnschutz der Arbeitnehmenden aufgrund der verkürzten Meldepflicht auf vier Arbeitstage. Nun fordern die gleichen Kreise eine EU-Mitgliedschaft, bei der es gar keine Meldepflicht gibt.

Doch auch Personen aus dem Bundesrat scheinen sich immer tiefer im EU-Netz zu verheddern. Über Jahre verhandelte man mit Brüssel über das Rahmenabkommen. Notabene auf Wunsch der Schweiz. Chefunterhändler Balzaretti erreichte ein durchaus akzeptables Verhandlungsergebnis und legte dieses unterschriftenreif auf den Tisch. Danach hagelte es Kritik von links und rechts. Unsere Regierung schaffte es nicht, das finale Resultat positiv zu würdigen, und wirft das Handtuch. Viel schlimmer noch: Der Bundesrat will nun unsere Gesetze nach Differenzen zum EU-Recht durchforsten, um solche auszumerzen. Im Klartext heisst das: Ohne Zwang EU-Recht übernehmen und sich so der EU anbiedern.

Das hatten wir beim Modellflug auch schon. Und aktuell diskutiert das Parlament über die Altersgrenze bei Pilotinnen und Piloten. In der Schweiz unterliegen rund 9500 Fluglizenzen einer EU-Verordnung. Diese verpflichtet die Schweiz zur Altersbegrenzung auf 60 Jahre für gewerbsmässige Personentransporte, wenn nur ein Pilot das Fluggerät fliegt. Zum Glück zieht hier das Bundesparlament die rote Karte und verlangt, dass mittels nationaler Berufspilotenlizenz die Altersgrenze auf 65 Jahre anzuheben sei.

Warum beabsichtigt der Bundesrat weitere Anpassungen an das EU-Recht, obwohl es die Verwaltung nicht schafft, die Eigenheiten unseres Landes flankierend in nationale Lösungen einzuarbeiten? Scheinbar will man jeden möglichen Konflikt meiden. Doch genau diese nationalen Interessenskonflikte, die wohl auch bei EU-Mitgliedstaaten entstehen, anerkennt Brüssel.

So gibt es zum Beispiel den Artikel 23 im bilateralen Luftverkehrsabkommen, der jeder Vertragspartei die Möglichkeit gibt, Rechtsvorschriften zu ändern, sofern der Grundsatz der Nichtdiskriminierung eingehalten wird. Es liegt am Bundesrat, nicht einfach als Musterschüler der EU hinterherzutappen, um noch EU-konform zu werden, sondern die von Brüssel vorgesehenen Freiräume fair, aber bestimmt zu nutzen. Das fehlende Mitspracherecht dazu verdanken wir dem Abbruch der Verhandlungen über das Rahmenabkommen.

Vraiment une bonne décision?

C'est là où je me frotte les yeux. À peine le Conseil fédéral annonce-t-il qu'il met fin aux négociations sur l'accord-cadre, que la direction ultra-gauche des sociaux-démocrates appelle à l'adhésion à l'UE. C'est une blague. Lors de l'accord-cadre, les syndicats et le PS dénoncèrent l'absence de protection salariale des travailleurs en raison de la réduction de l'obligation d'annonce à 4 jours ouvrables. Aujourd'hui, ces mêmes milieux réclament une adhésion à l'UE là où il n'y a même pas d'obligation d'annonce.

Mais même des personnes du Conseil fédéral semblent s'enchevêtrer de plus en plus dans le réseau de l'UE. Pendant des années on a négocié l'accord-cadre avec Bruxelles. Notamment à la demande de la Suisse. Le chef des négociations M. Balzaretti parvint à un résultat des pourparlers tout à fait acceptable et le présenta prêt à signer. Ensuite, les critiques plurent de la gauche et de la droite. Notre gouvernement ne fut pas en mesure d'approuver le résultat final et jette l'éponge. Pire encore: le Conseil fédéral veut maintenant rechercher dans nos lois, les différences par rapport au droit de l'UE afin de les éradiquer. En clair, il s'agit d'adopter le droit de l'UE sans contrainte et ainsi de se mettre bien avec l'UE.

On avait déjà vu ça avec l'aéromodélisme. Et le parlement débat actuellement de la limite d'âge des pilotes. Environ 9500 licences de vol en Suisse sont soumises à la réglementation de l'UE. Celle-ci oblige la Suisse à limiter à 60 ans l'âge du pilote pour le transport commercial de personnes, lorsqu'un seul pilote est à bord de l'appareil. Heureusement, le parlement fédéral montre le carton rouge et exige que la limite d'âge soit portée à 65 ans par le biais d'une licence nationale de pilote professionnel.

Pourquoi le Conseil fédéral envisage-t-il d'autres adaptations au droit de l'UE, alors que l'administration ne parvient pas à intégrer les particularités de notre pays avec des solutions nationales? Apparemment on veut éviter tout conflit. Or Bruxelles reconnaît précisément ces conflits d'intérêts nationaux qui surviennent vraisemblablement aussi dans d'autres Etats membres de l'UE.

Il y a par exemple l'article 23 de l'accord bilatéral sur le trafic aérien, qui permet à chaque partie contractante de modifier sa législation pour autant que le principe de non-discrimination soit respecté. C'est au Conseil fédéral de ne pas se montrer élève modèle et de suivre l'UE les yeux fermés pour devenir encore plus conforme à l'UE, mais d'utiliser les marges de manœuvre prévues par Bruxelles, de manière juste mais déterminée. L'absence du droit à la parole à ce sujet est un remerciement à l'interruption des négociations sur l'accord-cadre.